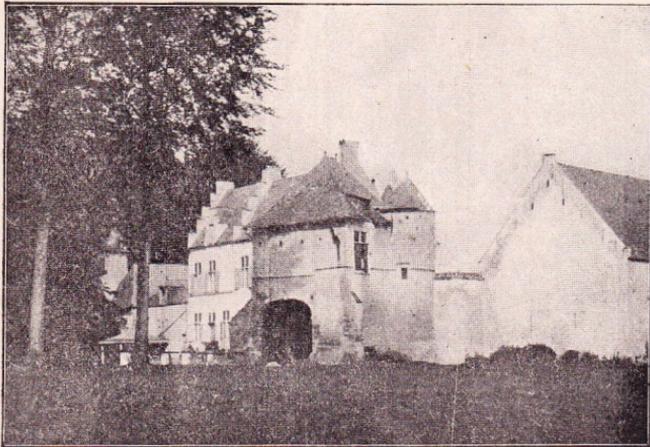


ARTHUR COSYN

LA  
BANLIEUE NORD-OUEST  
DE  
BRUXELLES



LAEKEN-BRUXELLES  
IMPRIMERIE V<sup>o</sup> H. TORDEUR

Rue de Cipler, 3

—  
1919

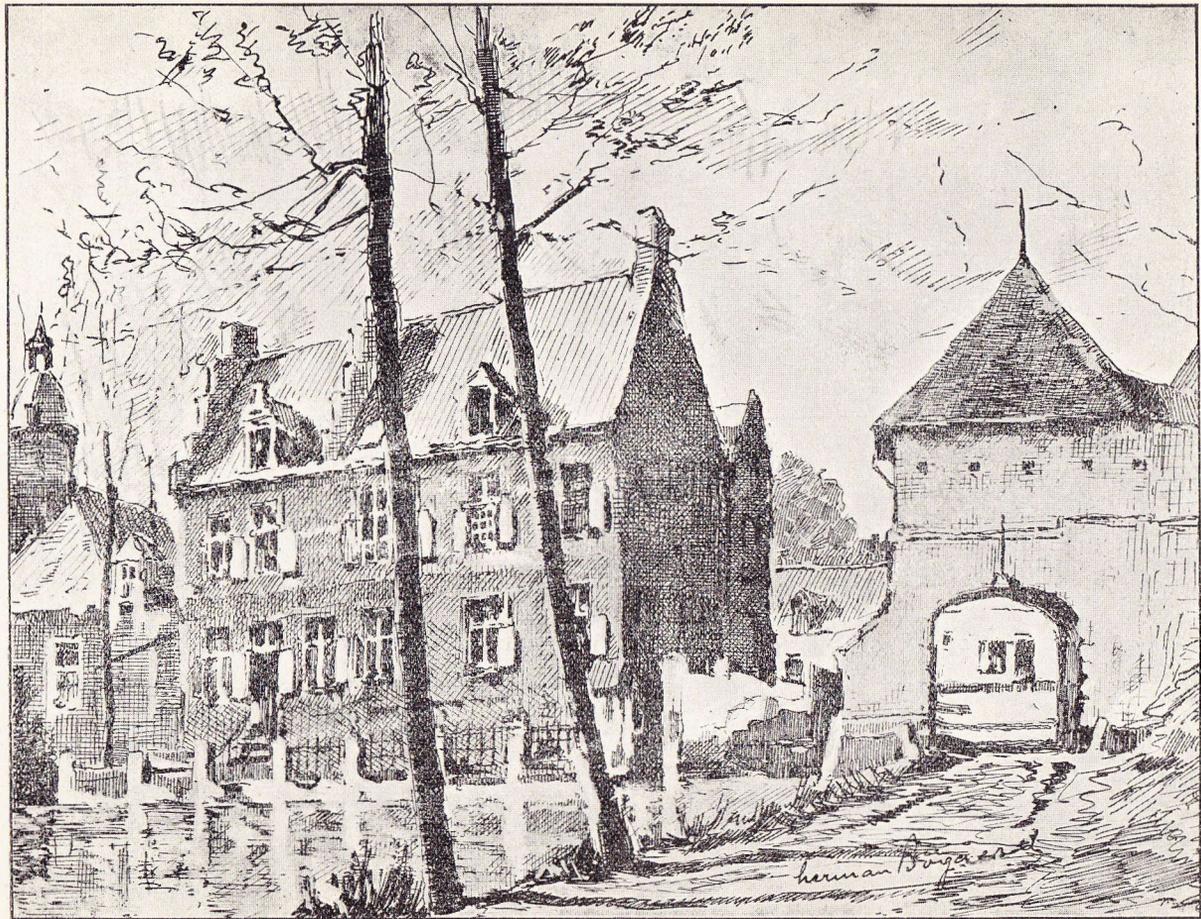
LA  
BANLIEUE NORD-OUEST  
DE  
BRUXELLES



LAEKEN-BRUXELLES  
IMPRIMERIE V<sup>o</sup> H. TORDEUR

Rue de Cipllet, 3

—  
1919



Molenbeek-Saint-Jean. — La ferme-château de Karreveld.  
(Dessin de M. Herman Bogaerd)

# LA BANLIEUE NORD-OUEST

DE

## BRUXELLES

---

### I. — LA FERME-CHATEAU DE KARREVELD

#### à Molenbeek-Saint-Jean

---

Le parc Elisabeth, à Koekelberg, étale ses belles frondaisons sur un plateau de 40 à 50 mètres d'altitude, appelé *den Suppelen Berg* (*den Sippel Berch*, 1374) et qui, à l'endroit où l'on se propose d'édifier la basilique du Sacré-Cœur, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancien moulin à vent de Ganshoren, atteint une hauteur de 60 à 65 mètres.

Jadis, un beau panorama de la ville de Bruxelles devait être visible de cet endroit, ainsi que de l'extrémité du vallon qui se dessine au pied de ces collines et au fond duquel, au milieu des prés insouillés, murmurait un rivelet, le *Paruk*, rejoignant le ruisseau de Molenbeek près de l'ancien château seigneurial de Koekelberg et des Etangs Noirs.

Dans les profondeurs de ce vallon, des étendues verdoyantes et quelques rideaux d'arbres se déploient encore çà et là, mais la vie moderne le banalise de plus en plus. Du côté de Berchem-Sainte-Agathe, les maisons s'étagent dru. Dans quelques années, ce sera un de ces coins de banlieue comme nous en connaissons déjà beaucoup, avec des rues tracées au cordeau, qui ne se distinguent pas l'une de l'autre et baptisées du nom de M. Machin ou de M. Kackebroeck. En attendant, Molenbeek y a installé son cimetière et son usine d'incinération. C'est un début qui promet....

Dans ce vallon aujourd'hui profané, un hasard heureux a fait survivre une curieuse et belle construction ancienne, qui jadis devait s'harmoniser admirablement avec les sites idylliques d'alentour (nous pouvons encore nous les représenter, grâce à ce qui en subsiste) et dont la conservation serait de nature à apporter un peu de variété et de poésie dans ce futur quartier prosaïque. J'ai cité la ferme-château de **Caerevelt** ou **Karreveld**.

Le nom de ce hameau, qu'une allée (la *Groenstraat*) reliait naguère à la chaussée de Gand, est cité dans un acte de l'an 1253 (*apud villam de Karlevelt*) et dans un autre de l'an 1268 (*Carlevelt*).

Il en est fait mention aussi dans une charte curieuse de 1270, conservée aux Archives nationales de Paris et dans laquelle le duc de Brabant Jean 1<sup>er</sup> assigna pour douaire à sa première femme, Marguerite de France, l'une des filles de Louis IX, un revenu de six mille livres de Louvain par an. Ce douaire était constitué par les revenus que le célèbre et vaillant duc possédait dans un grand nombre de localités brabançonnaises situées entre la Dendre et la Dyle, et où il percevait des rentes en deniers, bois, vignes, pêcheries, prés, amendes judiciaires, droits de reliefs et de congé. Parmi ces nombreux villages et hameaux, l'acte cite Karreveld (*Carnevelt*). La ferme de ce nom formait vraisemblablement alors un fief relevant du duché.

Une famille semble avoir porté à cette époque le nom de Caerevelt. En effet, le Livre censal du domaine de l'an 1321 cite Guillaume de *Carlevelt*, son fils Jean et sa fille Marguerite.

Dans un livre de biens des Pauvres de Saint-Géry (1411), il est question d'une propriété appelée *Winendale*, sise rue de la Colline à Bruxelles et contiguë aux biens d'Henrix *van Carevelt, geheeten (van) Straesborgh*.

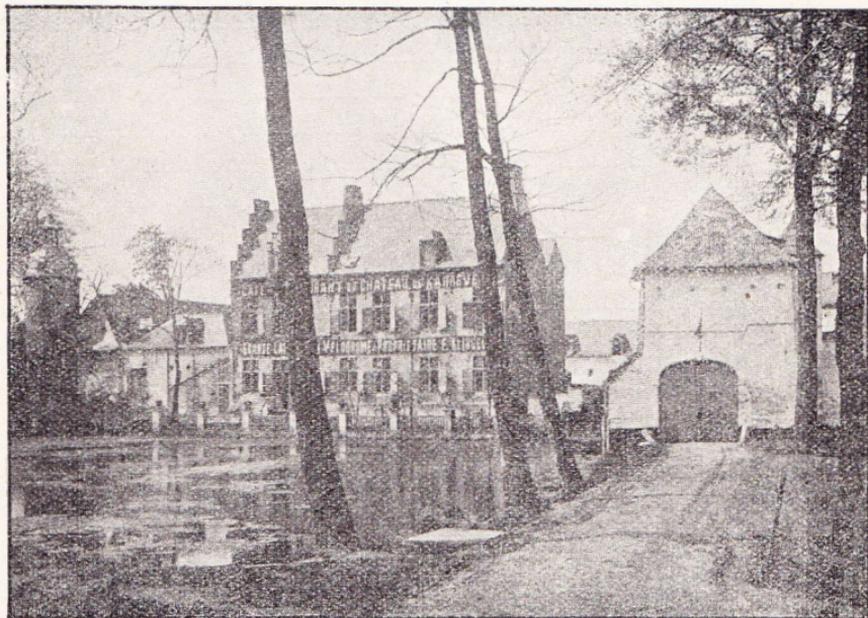
Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'orthographe adoptée est habituellement *Caerevelt* ou *Carevelt* (et parfois *Carenvelt*), et de nos jours, *Karreveld*, nom devenu très populaire depuis que de nombreuses fêtes sportives ont été organisées dans le vélodrome qui a existé à proximité du château.

Ces orthographes diverses ont fait varier les étymologistes sur la signification de ce nom. Mais à mon avis il n'est pas douteux qu'il faut le traduire par « champ de Charles », c'est-à-dire d'un *Kaerle*, *Keerle*, *Kerel*, mot qui désigne un homme libre, un paysan, un homme fort. Le nom de Carloo (bois de Charles), qu'on donne à un des hameaux d'Uccle, a le même radical. Un lieu-dit de Neeryssche porte aussi le nom de Karreveld.

Jusqu'à présent, on possédait peu de renseignements, d'ailleurs, concernant ce vieux domaine, auquel l'historien brabançon Alphonse Wauters n'a consacré que ces quelques lignes : « Cette grande ferme

était en la possession de madame de Tisnacq (1) en 1593, lorsque le prince de Parme la prit sous sa protection, l'exempta de logements militaires, et enjoignit aux officiers et gens de loi d'Anderlecht d'en faire sortir les gens de guerre qui s'y trouvaient. » (*Histoire des Environs de Bruxelles*).

Grâce au riche fonds d'archives du château de Rivieren, à Ganshoren, que M. le comte Ulric de Villegas de Saint-Pierre-Jette m'a permis fort obligeamment de compulsier, il m'est possible de retracer plus complètement l'histoire de ce domaine.



La ferme-château de Karreveld

Un acte latin du 3 juillet 1424 fait mention d'une terre de deux bonniers, située près de la ferme (*prope curtin*) de Carevelt, et grevée d'un cens dû à l'église Saint-Pierre d'Anderlecht.

En 1448, lorsque Marguerite van Hamme, fille du chevalier Jean, seigneur de Steynockerzeel, institua en l'église de ce village la chapellenie Notre-Dame, elle greva les terres qu'elle possédait à Carevelt. On sait qu'il y a, dans cette église, une belle pierre tombale représentant l'effigie de cette dame et celle de son frère.

---

(1). Il s'agit, je suppose, de la belle-fille de Charles Tisnacq, seigneur de Wastine, lieutenant des fiefs de Brabant, capitaine des gardes de Sa Majesté et président du Conseil privé, mort en 1573. Ce gentilhomme était considéré par Guicciardini comme un des Bruxellois les plus illustres de son temps. Sa famille est représentée sur un triptyque dont il fit don à l'église du Sablon à Bruxelles.

Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le domaine de Karreveld était un bien de « joncker » Jérôme van Ghindertaelen, riche bourgeois de l'époque. Sa veuve et sa fille Anne-Cathérine le vendirent le 21 avril 1656, au prix de 45.256 florins du Rhin, à don Garcia Osorio y Borgia, que l'acte qualifie comme suit : *raedt van oorloghe ende contador* (maître des comptes) *generael van d'Exercito van seyne Majesteyt* (1). Ce gentilhomme appartient à une famille espagnole célèbre, non éteinte.

Les Osorio conservèrent Karreveld pendant plus d'un demi-siècle. Le 16 octobre 1716, les trois quarts de la propriété furent cédés à Pierre-Ignace Colins, seigneur d'Oettinghen, conseiller au Conseil privé, par Melchior Cox, héritier universel de messire Louis van Meerbach, baron d'Henneffe, drossart du comté de Looz, et époux de Thérèse Osorio. Le 9 mars 1717, le dit conseiller Colins acheta la quatrième part à dame Agnès de Ferriz, veuve de don Francisco Osorio y Borgia, épouse en secondes noces de M. Lambrechts, et aux trois enfants issus de son premier mariage.

Dix ans plus tard (10 décembre 1727), Karreveld fut mis en vente publique en la chambre d'Uccle, à la requête de Marie-Anne della Faille, douairière du conseiller Colins. La propriété passa alors à Antoine Charliers, conseiller et avocat fiscal au Conseil de Brabant et à son épouse, Thérèse Gielis-Hujoel, dont la fille Marie, dame d'Impel, épousa à Laeken, en 1743, le baron Jean-André van Reynegom, seigneur d'Heetvelde et major de la ville de Bruxelles (2).

Enfin, une fille de ces derniers, Caroline van Reynegom, porta Karreveld en dot, en 1780, au cinquième comte de Saint-Pierre-Jette, Philippe-Joseph de Villegas (1753 + 1823), grand-père du châtelain de Rivieren, propriétaire actuel du domaine (3).

---

(1). La propriété est décrite en ces termes : *Huys van plaisantie, pachthove consistierende in schoone huysinghen, stallinghen, ... boomgarden, vyvers, weyden, landen, ... t' samen groot een vyftich hundert ende omtrent de 70 roeden, soo ende gelyck 't selve gestaen ende geleghen is onder de curye deser stadt van Brussel, buyten de Vlaemsche poorte, ten plaetse geheeten Caerevelt*. La propriété s'étendait alors sur le territoire d'Anderlecht, de Berchem-Ste-Agathe, de Koekelberg, de Ganshoren et de Molenbeek-St-Jean.

(2). Marie Charliers devint propriétaire du domaine à la suite d'un échange fait en 1745 avec son frère messire Guillaume Charliers, seigneur de Borchgravenbroeck, à qui elle céda une grande maison sise Longue rue Neuve, à Bruxelles, près de l'église du Finisterre.

La tombe de leur mère, Thérèse Gielis-Hujoel, subsiste encore dans le chœur de l'ancienne église de Laeken. Celle du major van Reynegom est accolée à l'église d'Eppenheim. Marie-Anne della Faille a reçu la sépulture (avec épitaphe) dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles.

(3). Les biens délaissés par le comte Philippe-Joseph de Villegas et sa femme furent partagés entre leurs cinq enfants, par actes du 17 janvier 1848 et du 23 septembre 1857.

En 1727, Karreveld avait une étendue de 49 bonniers environ (40 hectares), y compris cinq étangs (trois bonniers et demi) et environ trois bonniers de terres situées sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe; dont une sur le *Rullenberg* (1).

Pourquoi le prince de Parme fit-il intervenir les gens de loi d'Anderlecht et non de Molenbeek ? C'est parce que, chose curieuse, Karreveld formait autrefois un enclavement d'Anderlecht dans le territoire de Molenbeek. C'est ce qui résulte d'un plan de Molenbeek dressé en 1707-1709 par le géomètre Martin Goffaux et que l'édilité de ce faubourg possède dans ses archives.

Sur ce plan, les champs voisins, que coupe la chaussée de Gand ouverte en 1704, sont désignés sous le nom de *Carenveldt*.

On ne connaît pas la date de l'incorporation de Karreveld à Molenbeek (2).

Karreveld forme un bloc comprenant une ferme et un château. C'est une de ces demeures seigneuriales dont parle le baron Le Roy dans *le Théâtre profane du Duché de Brabant* et qu'il faut « diviser en deux, en rustique et noble, tant parce que le seigneur fait son séjour dans cette dernière partie, que parce que les appartemens en sont mieux construits et avec des beautés que l'on admire dans les édifices de la ville; l'autre sert de demeure au fermier ».

Les abords de cette double habitation sont dans un état d'abandon lamentable, qui la dépare considérablement. Le manoir même est d'ailleurs fort délabré et livré à son malheureux sort depuis nombre d'années. Tel qu'il se présente, il n'est pas dépourvu de charme néanmoins, avec la mare poissonneuse qui le précède et les hautes cimes qui l'encadrent, lesquelles semblent protéger contre les rafales sa vieille tour et ses pignons à gradins. La ferme a grand caractère avec sa belle porte à contreforts, ornée d'une tourelle; elle rappelle les fermes fortifiées du temps jadis.

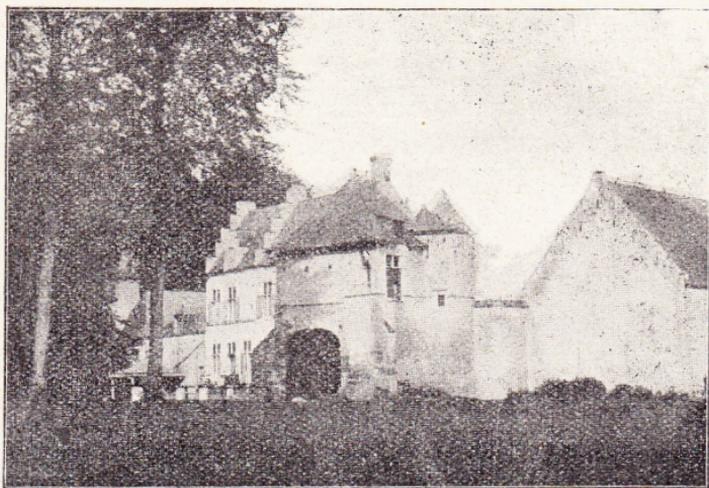
Le château a été construit avec l'habileté qui distingue nos artisans d'autrefois. Les gradins des pignons révèlent à la fois un souci d'esthétique évident et la virtuosité dans l'art du maçon, dont le pays

---

(1). Les terres dépendant de l'*Hof te Carevelt* sont décrites d'une façon très détaillée dans un acte d'arrentement du 26 janvier 1629, passé devant le maire et les échevins de la cour censale de Koekelberg. Ce domaine appartenait alors au chevalier Jean de Kesselere, conseiller et commis des finances. (*Greffe scabinal*, registre n° 3038, p. 217 à 228).

(2). En 1707, Molenbeek comprenait d'autres enclavements appartenant à Dilbeek et un autre dépendant de Berchem. Du côté de Moortebeek, la limite de Molenbeek ne se prolonge plus aussi loin qu'à cette époque, ce qui fait naître l'idée d'un échange de terrain, entre Molenbeek et Dilbeek.

flamand, où prime l'emploi de la brique, montre de si fréquents exemples. L'intervention du tailleur de pierres a été presque nulle; seuls les recouvrements et les encorbellements sont en pierre. La pierre est intervenue aussi pour un minimum dans l'agencement des lucarnes, d'un beau type classique, très répandu dans les régions où la construction mixte — en pierres et en briques — a été en usage (1).



L'entrée de la ferme de Karreveld

Cette antique résidence «rustique et noble» mériterait à coup sûr d'être conservée et restaurée. Elle ferait bonne figure dans le faubourg de Molenbeek, si pauvre en reliques anciennes. Ce serait un souvenir précieux de la banlieue d'autrefois et auquel il serait facile de donner une destination, en l'appropriant pour y loger un service municipal.

Tout ce quartier doit être aménagé d'après un plan d'ensemble et être relié au boulevard de grande ceinture, qu'il est question de faire passer par là. Pourquoi n'y créerait-on pas un joli parc, afin de donner de rechef à la ferme-château de Karreveld le cadre qu'elle réclame? Pourquoi n'y aménagerait-on pas de nouveau les étangs qui s'égrenaient jadis au fond de la vallée?

Que l'édilité molenbeekoise veuille bien étudier ce projet.

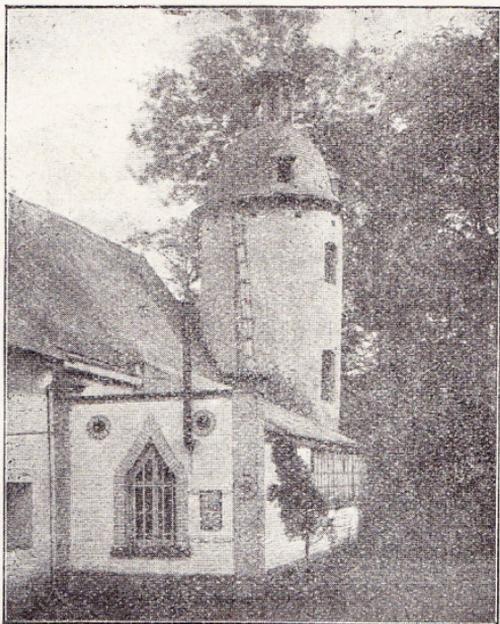
J'espère qu'elle ne manquera pas d'assurer la conservation de cette antique construction, d'un intérêt si caractéristique, par le fait de sa situation aux portes de la cité bruxelloise. En elle survit

---

(1). *Eléments caractéristiques de la construction rurale en Belgique*, 1917. (Publication du *Bulletin des Métiers d'Art*).

un spécimen précieux des demeures de plaisance brabançonnnes au XVII<sup>e</sup> siècle.

Il y a moyen de réaliser là un ensemble charmant. Et l'on ferait d'une pierre deux coups : tout en sauvant de la destruction cet intéressant édifice et le site pittoresque qui l'entoure, on procurerait au populeux faubourg de Molenbeek, si peu varié et si pauvrement paré, une promenade saine et riante, dont la création s'impose dans un but d'hygiène publique : *Utile dulci*.



La tour du château de Karreveld

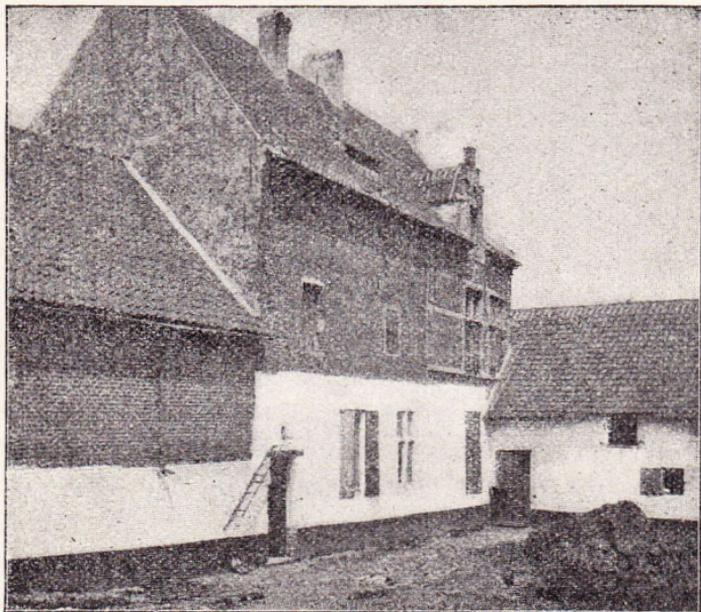
## II. — LA FERME DEN PAMPOEL,

à Ganshoren.

---

Il y a, non loin de Karreveld, une autre construction intéressante du XVII<sup>e</sup> siècle et qui elle aussi mériterait d'être sauvegardée. Je fais allusion à la ferme *den Pampoel*, située sur le territoire de Ganshoren, dans la rue qui porte son nom et à quelques pas du vieux chemin de Bruxelles à Termonde.

C'est une vétuste demeure d'aspect fort archaïque, avec ses murailles cicatrisées par les siècles, ses fenêtres à meneaux et sa toiture surplombante, flanquée d'une lucarne à gradins. Elle porte le millésime 1617.



On ne sait au juste ce qu'elle fut dans le passé, mais il est certain qu'elle évoque une demeure champêtre ayant eu quelque lustre. Au XVIII<sup>e</sup> siècle (1784), c'était une propriété de trois quarts de bonnier, relevant de la cour censale de Koekelberg.

Il serait à souhaiter qu'une des sociétés s'occupant de la protection des paysages ou de l'embellissement des sites urbains et semi-urbains, provoquât l'étude de projets d'ensemble relatifs à l'aménagement de ce coin de la banlieue et même de toute la zone comprise entre la chaussée de Gand et le faubourg de Laeken. On réussirait ainsi à sauver de ce côté quelques beaux sites dans le creux des vallons verdoyants, ainsi que des vestiges intéressants du passé, indépendamment des joyaux de la région, le château de Rivieren et le *Laerebeekbosch* (1).

Si, au contraire, on persiste dans les errements actuels, le résultat sera déplorable. De plus en plus, faute d'une ligne de conduite, nous verrons disparaître des coins rustiques charmants et surgir à leur place des quartiers sans caractère, riches en laideurs contemporaines.

Cette partie de la banlieue ne tardera pas à se couvrir d'habitations, sa métamorphose et son incorporation à la cité sont imminentes, c'est entendu. Mais n'est-il pas légitime de demander que sa modernisation se fasse avec méthode et hauteur de vues, en sorte qu'elle soit autre chose qu'un enlaidissement ?

---

(1). Autrefois *Laerdbeekbosch*. Ce bois, qui de nos jours a une étendue de 40 hectares environ et dont les vallonnements rappellent d'anciennes carrières, a appartenu pendant plusieurs siècles à l'abbaye de Dilighem, dont les dernières coupes (vers 1785) eurent lieu aux endroits dits *den Langenhauw*, de *Uyverkens* et de *Doshollen*.

A cette époque, l'abbaye de Dilighem possédait à Jette 97 1/4 bonniers de bois, ainsi que 8 1/4 bonniers sous Wemmel. Le rendement net de ces bois était évalué à 1561 florins.

A citer, parmi les bois de Jette autres que le *Laerebeekbosch* : le *Galgenpoel*, le *Hynsbosch*, le *Craeyenbosch*, le *Poelbosch* (propriété Tircher), le *Bessem-bosch*, les *Genyvelbergen*, les *Crawatteputten*, etc.. Cette région devait être fort boisée anciennement.

### III.— LES BIENS COMMUNAUX DE GANSHOREN.

---

Une décision louable et fort opportune de l'édilité de Ganshoren aura pour effet de contribuer largement à l'appropriation et à l'embellissement de cette partie délaissée de la banlieue bruxelloise. Je fais allusion à la transformation des biens communaux de cette localité, formant un bloc d'un seul tenant de 9 hectares, 68 ares, 13 centiares, situé devant le prestigieux château de Rivieren.

Par une charte curieuse de mars 1228 (n.s. 1229), le prince Henri, fils aîné du duc Henri I<sup>er</sup>, et qui succéda à celui-ci, c'est-à-dire le futur duc Henri II le Magnanime, donna en aumône et en toute propriété à ses bons sujets de Ganshoren et d'Echelenpoel, certaine terre dite *de Heyde* (la Bruyère), pour l'employer perpétuellement. Il leur abandonnait en même temps un marais appelé *de Zype*. En échange, un cens annuel de douze deniers devait lui être versé. Cet acte fut passé devant maints témoins, choisis parmi les notabilités de l'époque : François d'Echelenpoel, Walter de Coeckelberge, Arnoul de Waelhem, Walter de Wommel, etc. (1).

François d'Echelenpoel est, avec Walter d'Echelenpoel (Dekenpoel) cité en 1190, l'un des premiers sires connus de la terre qui prit le nom de Rivieren, lorsqu'elle devint l'apanage des Rivieren d'Aerschot, à qui elle passa vraisemblablement à la suite d'alliances avec les Cluting, dont les Rivieren de Ganshoren étaient les feudataires.

Les terres léguées par le prince Henri aboutissaient à un pré contigu à l'*Echel* ou *Evene strate*, et portant le nom de *'t Sergodewaertsbroeck* ou pré de sire Godefroid, parce qu'il fut cédé en échange, par un chevalier de ce nom, à l'abbaye de Dilighem.

« La jouissance des pâtures communales de Ganshoren semble avoir été étendue dans la suite à tous les habitants de la paroisse de

---

(1). L'historien ALPHONSE WAUTERS a publié une transcription flamande de cette charte en latin. dans sa notice : *De l'origine des libertés communales en Belgique*, 1869, p. 113.



Ganshoren.- Le château de Rivieren  
(avant les transformations entreprises par les de Kinschot) et la ferme seigneuriale disparue.  
Gravure de Hans Collaert (1545-1622).

Jette (1), ainsi que le droit de conduire leurs bestiaux dans les prairies, après la récolte des foins. En 1306, le duc de Brabant et son receveur (*quæstor Brabantice*) décidèrent un différend qui s'était élevé entre les communes (*communitates*), c'est-à-dire les communautés des habitants de Jette et de Ganshoren, et l'abbaye de Dilighem, au sujet des pâturages d'automne (*super pascuis autumnalibus in parrochia de Jette*). En 1619, la police de ces pâtures fut réglée par le maire et les échevins du lieu ; ils déclarèrent que dorénavant chaque famille ne pourrait y envoyer que trois têtes de bétail, et que les animaux nuisibles, tels que les chevaux, les boucs, les taureaux, les oies n'y entreraient pas (2).»

En 1649, le conseil de Brabant confirma ce règlement, à la demande du célèbre chancelier François de Kinschot, seigneur de Rivieren à cette époque.

Par un octroi du 29 juillet de la même année, de Kinschot obtint le droit de « planter » divers grands chemins de la région, et notamment les chemins vers Laeken, jusqu'aux tilleuls de Laeken et de Strombeek, la chaussée de Jette jusqu'à la ferme *de Coole*, démolie il y a quelques années, etc. Il s'engagea à payer de ce chef un cens de cinq livres d'Artois (3).

François II de Kinschot, baron de Rivieren et premier comte de Jette, succéda à son père en qualité de seigneur de Rivieren (1651). Il obtint des Etats généraux l'autorisation d'établir à ses frais plusieurs drèves à travers les pâtures communales. Sa fille unique, Anne-Thérèse, par son mariage avec don Pablo-Phelipe de Villegas, seigneur de Luttre, fils du premier baron d'Hovorst, apporta dans cette famille le comté de Jette-St-Pierre, la baronnie de Rivieren et les seigneuries de Kinschot, Ganshoren, Hamme, Relegghem, Bever, etc.

Après la Révolution, au temps des Français, un nouveau régime fut inauguré, à la suite de l'annexion (vers 1800) de Ganshoren à Jette. La donation du prince Henri de Brabant fut détournée alors de sa destination primitive : les pâtures communales furent mises en location par le maire de Jette, malgré les protestations des habitants de Ganshoren. Les dissentiments dont cette mesure fut l'origine amenèrent la séparation administrative de Jette et de Ganshoren, laquelle fut réalisée par une loi du 31 mars 1841. Rivieren resta incorporé à la nouvelle commune de Ganshoren, comme aussi les pâtures communes de la *Herde* et du *Zype*. Toutefois le long procès

---

(1). Par tolérance vraisemblablement, mais sans droit.

(2). ALPHONSE WAUTERS, *Histoire des Environs de Bruxelles*, 1855. t. II, p. 24.

(3). *Livre censal du Domaine*, 1681.

soutenu devant les tribunaux belges par la commune de Jette, au sujet de la propriété de celles-ci, ne fut définitivement terminé qu'en l'année 1861, par une transaction favorable à Ganshoren (1).



Ganshoren.- Le château de Rivieren

Malheureusement, l'étendue de ces prés communs avait été réduite à peu près de moitié, à la suite de l'aliénation par Jette, en 1815, de l'ancien marais du *Zype*. (La donation primitive comprenait 21 bonniers 66 verges).

Le 2 novembre 1917, le conseil communal de Ganshoren décida de mettre ces biens communaux jusqu'au 30 novembre qui

suivra la conclusion de la paix, à la disposition de l'Intercommunale des Magasins Communaux, pour être affectés au département «laiteries» du Comité National, en collaboration avec lequel cette coopérative a approvisionné de lait pendant la guerre les œuvres de l'enfance, les dispensaires de tuberculeux, etc.

L'idée des édiles de Ganshoren est de préparer la transformation de ces biens en un parc-laiterie des écoles, avec plaines de jeux et terrains de sport, tout en collaborant dans la mesure du possible à la solution du grave problème de l'alimentation infantile, réalisée

---

(1). D'après une note de M. le comte Ulric de Villegas de Saint-Pierre-Jette, qui, on le sait, fut bourgmestre de Ganshoren pendant de longues années.

La question de la propriété de ces biens fut tranchée par le tribunal civil de Bruxelles, le 12 août 1859, à la suite d'un procès intenté par Ganshoren à Jette et plaidé pour la première de ces communes par M<sup>es</sup> de Gronckel et Barbanson (père). La *Belgique judiciaire* du 15 septembre 1859 renferme le savant exposé des rétroactes de ce curieux procès.

sous forme de repas scolaires pendant la durée des hostilités et qui sera maintenue, sans conteste.

Le donateur des pâtures, en 1229, voulait que celles-ci fussent l'objet d'une utilisation collective et que la jouissance n'en fût pas morcelée entre des particuliers. La création en ces lieux d'un parc-laiterie accessible à tous respectera, mieux que la location de ces terres à quelques habitants (1), la volonté manifestée à l'occasion de ce legs précieux.

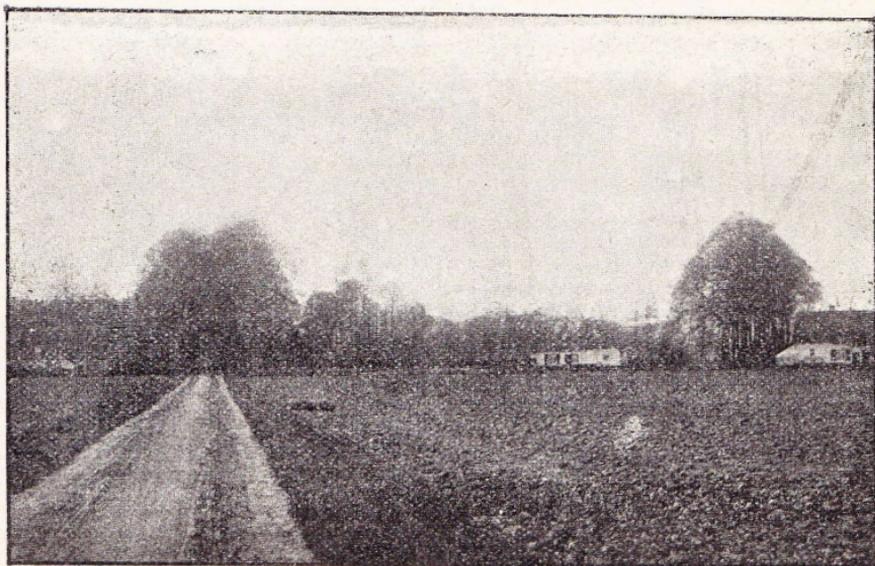
Il est hors de doute que ce parc-laiterie constituera un véritable bienfait pour les enfants des quartiers populeux du « bas » de la ville.

Ceux-ci le devront au promoteur de l'idée, M. le comte Fernand de Villegas de Saint-Pierre-Jette (fils), président du Comité local de Secours et d'Alimentation, qu'il sied de féliciter vivement pour son heureuse inspiration.

Il a été secondé et encouragé par l'édilité et par M. l'avocat Georges Pêtre, échevin de Saint-Josse-ten-Noode, président du département « laiteries » du Comité National, à qui je me plais aussi à rendre hommage.

Puisse la réalisation de ce beau projet ne pas rencontrer d'entraves.

ARTHUR COSYN.



Ganshoren.- Le hameau de *Rote*, précédant le château de Rivieren (à l'avant plan, les « communaux »).

---

(1). Renon a été signifié aux locataires dès le 6 novembre 1916, pour le 30 du même mois.

## DU MÊME AUTEUR :

**Sites brabançons**, un volume in-8°, 236 pages, 80 illustrations. — Editeur : M. A. Bénard, à Liège.  
(Ouvrage publié sous le patronage du *Touring Club de Belgique*.)

---

**Laeken ancien et moderne**, un volume grand in-8° raisin, papier couché, 214 pages, 2 cartes, 107 illustrations, couverture dessinée par M. Louis Titz. — Editeur : M. Charles Bulens, à Bruxelles.  
(Ouvrage publié sous les auspices de la commune de Laeken.)

---

**Grimberghen**, *notice descriptive*, un volume grand in-8° raisin, 118 pages, 2 cartes, 86 illustrations.  
(Publication du *Touring Club de Belgique*.)

---

**Grand-Bigard**, *notice descriptive*, un volume grand in-8° raisin, 112 pages, 1 carte, 62 illustrations.  
(Publication du *Touring Club de Belgique*.)

---

**Le Brabant inconnu**, un volume grand in-8° raisin, XI-367 pages, 210 illustrations. — Editeur : M. Charles Bulens, à Bruxelles.  
(Ouvrage publié sous le patronage du *Touring Club de Belgique*.)

---

**Le Château de Haeren**, 41 pages, 2 plans, 13 illustrations.  
(*Annales de la Société royale d'Archéologie*, 1913.)

EN PRÉPARATION :

**Les Trois Tourelles** (parc Duden) et les environs (Saint-Gilles, Forest, Uccle.)

---

**Sterrebeek et ses châteaux.**

---

**Le faubourg de Koekelberg.**

---

**Le Brabant rustique :**

1<sup>er</sup> fascicule. — *Au beau pays de Rubens et de Teniers* (Elewyt, Perck, Peuthy, etc.) ;

2<sup>e</sup> fascicule. — *Autour du Saventerloo* (Saventhem, Dieghem, Steynockerzeel, etc.) ;

3<sup>e</sup> fascicule. — *Au Nord-ouest de Bruxelles* (Wemmel, Brussegheem, Molhem, etc.).

---